

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 MAI 2020 A 18 H 00
SALLE DU MONT FAVY – 455 ROUTE DU MONT FAVY

Noms	Fonction	Présents	Absents	Procurations
CONSTANT Jean-Paul	Conseiller Municipal	X		
DELEMONTEIX Julien	Conseiller Municipal	X		
BAY Marie-Paule	Conseillère Municipale	X		
SIMONETTI Philippe	Conseiller Municipal	X		
LESENEY Aline	Conseillère Municipale	X		
MATHURIN Yann	Conseiller Municipal	X		
CARLIOZ-EGARD Noëlle	Conseillère Municipale	X		
CHAVOT Anne-Marie	Conseillère Municipale	X		
CERTAIN Frédéric	Conseiller Municipal	X		
DEBAECKER Christophe	Conseiller Municipal	X		
RUAU Gwenaël	Conseiller Municipal	X		
JULES Peter	Conseiller Municipal	X		
LEVEQUE Marjolaine	Conseillère Municipale	X		
LE PAPE Anne-Sophie	Conseillère Municipale	X		
CHEVRIER Valentine	Conseillère Municipale	X		
NAVILLOD Inès	Conseillère Municipale	X		
DURAND Rozenn	Conseillère Municipale	X		
VOIRIN Paul	Conseiller Municipal	X		
FOURGEAUD Alexandra	Conseillère Municipale	X		

- Nombre de présents : 19
- Nombre de votants : 19

Madame NAVILLOD Inès a été élue secrétaire de séance.

Il est rappelé que :

Conformément à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 prévoyant que si la salle du conseil municipal ne permet pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire peut décider de réunir le conseil en tout lieu, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

La réunion du conseil municipal est ouverte au public limité à 50 personnes avec port de masque obligatoire.

ORDRE DU JOUR

ELECTION

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints



01- Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mme Inès NAVILLOD pour assurer ces fonctions.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé à la présidente de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu :

M.CONSTANT Jean-Paul : Dix-neuf voix, 19 voix

M. Jean-Paul CONSTANT ayant obtenu l'unanimité est proclamé maire et est immédiatement installé

02. Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-1 et L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, **le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **D'approuver** la création de 5 postes d'adjoints au maire.

03. Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Liste 1 menée par Julien DELEMONTEIX :

1er Adj : J. DELEMONTEIX

2ème Adj : MP BAY

3ème Adj : P. SIMONETTI

4ème Adj : A. LESENEY

5ème Adj : Y. MATHURIN

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 10

A obtenu :

Liste 1 menée par Julien DELEMONTEIX : Dix-sept, 17 voix

La liste 1 menée par Julien DELEMONTEX ayant obtenu la majorité absolue est proclamée adjoints au maire et immédiatement installée.

M. Julien DELEMONTEX est proclamé 1^{er} adjoint, Mme Marie-Paule BAY 2^{ème} adjointe, M. Philippe SIMONETTI 3^{ème} adjoint, Mme Aline LESENEY 4^{ème} adjointe, M. Yann MATHURIN 5^{ème} adjoint

Fin de séance à 19 h 20